

1. Produit chimique et identification de l'entreprise

Code du produit :	50500
Nom du produit :	PRO 2000 Ice Melter
Nom commercial :	Commercial Ice Melter
Nom de la société :	Pro-Link Canada Sanitary Supplies Inc, 34 Florizel Avenue Ottawa, Ontario K2H 9R2
Contact en cas d'urgence :	PERS (800) 633-8253
Information :	Pro-Link Canada Sanitary Supplies Inc, (613) 722-0798

2. Identification des dangers

Classe (GHS) :	Non classé
Étiquetage GHS :	Pas d'étiquetage applicable
Autres dangers :	Une exposition peut aggraver des conditions préexistantes aux yeux, à la peau ou au système respiratoire. S'il est chauffé au point de décomposition, il émet des vapeurs toxiques. Corrosif pour les métaux après un contact prolongé.

3. Composition

CAS numéro	Composants (nom chimique)
7647-14-5	Chlorure de sodium
7786-30-3	Chlorure de magnésium
76123-46-1	Acétate de magnésium calcique
7447-40-7	Chlorure de potassium
N/D	Le produit peut contenir un indicateur couleur

4. Mesures de premiers secours**Procédures d'urgence et de premiers secours :**

Inhalation :	Déplacer la personne loin du lieu d'exposition et la mettre au grand air. Si elle ne respire pas, procéder à une respiration artificielle. Administrer de l'oxygène en cas de respiration difficile. Obtenir une assistance médicale en cas de toux ou d'autres symptômes.
Contact avec la peau :	Laver la peau à l'eau et au savon. Obtenir une assistance médicale si une irritation se développe ou persiste. Laver les vêtements avant de les porter de nouveau.
Contact avec les yeux :	Rincer les yeux à grande eau durant au moins 15 minutes, en soulevant de temps en temps la paupière supérieure et la paupière inférieure. Si une irritation se développe, obtenir une assistance médicale.
Ingestion :	NE PAS faire vomir. Obtenir une assistance médicale en cas d'irritation ou de symptômes. Si la victime est consciente et réagit, lui administrer 2 à 4 tasses de lait ou d'eau.

5. Mesures de lutte contre un incendie

Point d'éclair :	Aucune donnée.
Limites d'explosifs :	LEL : Aucune donnée. UEL : Aucune donnée.
Température d'autoignition :	Aucune donnée.
Agents extincteurs adéquats :	La substance n'est pas combustible ; utiliser l'agent le plus susceptible d'éteindre le feu environnant.
Instruction de lutte contre l'incendie :	Comme dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à pression positive, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent), et un équipement de protection complet. La substance n'est pas combustible. Elle ne brûle pas.
Propriétés et risques d'inflammabilité :	Aucune donnée disponible.
Produits de combustion dangereux :	Aucune donnée disponible.

6. Mesures en cas de rejet accidentel

Précautions de protection, équipements de protection et mesures d'urgence :	Porter des lunettes de protection homologuées ou des lunettes de protection contre les produits chimiques, comme l'indiquent les règlements OSHA sur la protection des yeux et du visage de la norme 29 CFR 1910.133 ou la norme européenne EN166.
Précautions environnementales :	Si possible, éliminer le produit inutilisé en finissant de l'utiliser complètement pour l'usage auquel il est destiné, et ce, en suivant les instructions de l'étiquette.
Mesures à prendre en cas de rejet ou de déversement de la matière	Utiliser un équipement de protection individuelle adéquat, comme l'indique la section 8. Fuites ou déversements : Passer l'aspirateur ou balayer la matière, la placer dans un récipient adéquat. Éviter de créer des conditions poussiéreuses. Prévoir une ventilation. Balayer ou absorber la matière, puis la placer dans un contenant adéquat, propre, sec et fermé, pour la mettre au rebut.

7. Manipulation et entreposage

Précautions à prendre lors de la manipulation :	Minimiser la production et l'accumulation de poussière. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter toute ingestion et inhalation. Utiliser avec une ventilation adéquate. Se laver soigneusement après manipulation.
Précautions à prendre lors de l'entreposage :	Conserver au sec, dans un récipient fermé.

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle				
CAS numéro	Nom chimique partiel	OSHA TWA	ACGIH TWA	Autres limites
7647-14-5	Chlorure de sodium	Aucune donnée.	Aucune donnée.	Aucune donnée.
7447-40-7	Chlorure de potassium	Aucune donnée.	Aucune donnée.	Aucune donnée.
7786-30-3	Chlorure de magnésium	Aucune donnée.	Aucune donnée.	Aucune donnée.
76123-46-1	Acétate de magnésium calcique	Aucune donnée.	Aucune donnée.	Aucune donnée.
Équipement respiratoire (type spécifique) :	Suivre les règlements OSHA relatifs aux appareils de protection respiratoire qu'indique 29 CFR 1910.134 ou la norme européenne EN 149. Utiliser un appareil respiratoire homologué selon NIOSH/MSHA ou la norme européenne EN 149 si les limites d'exposition sont dépassées ou si la personne ressent une irritation ou d'autres symptômes. Normalement, aucune protection respiratoire n'est nécessaire.			
Protection des yeux :	Porter des lunettes de protection adéquates ou des lunettes de protection contre les produits chimiques, comme le prescrivent les règlements OSHA sur la protection des yeux et du visage, selon la norme 29 CFR 1910.133 ou la norme européenne EN 166.			
Gants de protection :	Porter des gants de protection adéquats afin d'éviter toute exposition de la peau.			
Autres vêtements de protection :	Porter des vêtements de protection adéquats afin d'éviter toute exposition de la peau. Porter des vêtements de protection adéquats afin de minimiser tout contact avec la peau. Normalement, les vêtements de protection ne sont pas nécessaires.			
Contrôles d'ingénierie (ventilation, etc.) :	Les installations qui entreposent ou utilisent cette matière doivent être équipées d'un dispositif de rinçage des yeux et d'une douche de sécurité. Assurer une aération adéquate afin que les concentrations en suspension dans l'air demeurent à un niveau faible. Une bonne aération générale devrait suffire à contrôler le niveau des substances en suspension dans l'air.			

9. Propriétés physiques et chimiques	
États physiques :	[] Gaz [] Liquide [X] Solide
Apparence et odeur :	Vert translucide, solide granuleux Pas d'odeur discernable.
pH :	Aucune donnée.
Point de fusion :	>700,00 C
Point d'ébullition :	Aucune donnée.
Point d'éclair :	Aucune donnée.
Taux d'évaporation :	Aucune donnée.
Inflammabilité (gaz et solides) :	Aucune donnée.
Limites d'explosibilité :	LEL : Aucune donnée. UEL : Aucune donnée.

Toxicité aiguë, DL50, Oral, Rat, 3 000 g/kg ; Toxicology and Applied Pharmacology, Academic Press, Inc. 1 E. First St., Duluth, MN 55802, Vol/p/année : 20,57, 1971

Toxicité aiguë, CL50, Inhalation, Rat, > 42,00 g/m3, 1 H ; BIOFAX Industrial Bio-Test Laboratories, Inc. Fiches techniques, Vol/p/année : 20-3, 1971

Test de Draize standard, Peau, Espèces : Lapin, 50,00 MG, 24 H ; BIOFAX Industrial Bio-Test Laboratories, Inc. Fiches techniques, Vol/p/année : 20-3, 1971

Test standard de Draize, Yeux, Espèces : Lapin, 100,0 mg ; BIOFAX Industrial Bio-Test Laboratories, Inc. Fiches techniques, Vol/p/année : 20-3, 1971

CAS numéro 7447-40-7 : Chlorure de potassium : toxicité aiguë, DL50, Oral, Rat, 2600 mg/kg ; " Sbornik Vysledku Toxilogickeho Vysetreni Latek A Pripravku", Institut Pro Vychovu Vedoucicn P, Marhold, J.V., Institut Pro Vychovu Vedoucicn, Pracovniku Chemickeho, Prumyclu Prague, Tchecoslovaquie, Vol/p/année : -,8, 1972

Test standard de Draize, Yeux, Espèces : Lapin, 500,00 mg, 24 h ; " Sbornik Vysledku Toxilogickeho Vysetreni Latek A Pripravku," Institut Pro Vychovu Vedoucicn P, Marhold, J.V., Institut Pro Vychovu Vedoucicn, Pracovniku Chemickeho, Prumyclu, Prague, Tchecoslovaquie, Vol/p/année : -,8, 1972

CAS numéro 7786-30-3 : Chlorure de magnésium : toxicité aiguë, DL50, Oral, Rat, 2800 mg/kg ; Journal of Pharmacology and Experimental Therapeutics, Williams & Wilkins Co., 428 E. Preston St., Baltimore, MD 21202, Vol/p/année : 35,1, 1929

Cancérogénicité et autres renseignements :

Cancérogénicité

CAS numéro	Composants (dénomination chimique)	NTP	IARC	ACGIH	OSHA
7647-14-5	Chlorure de sodium	S/O	S/O	S/O	S/O
7447-40-7	Chlorure de potassium	S/O	S/O	S/O	S/O
7786-30-3	Chlorure de magnésium	S/O	S/O	S/O	S/O
76123-46-1	Acétate de magnésium calcique	S/O	S/O	S/O	S/O

12. Renseignements écologiques

Renseignements généraux sur l'écologie :

Autre : Ne pas vider dans les égouts.
 CAS numéro 7647-14-5 : Chlorure de sodium
 DL50, Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*), œufs, 7461000. µg/L, 96 h,
 Mortalité, Température de l'eau : 9,80 C C, pH : 7,65, Dureté : 46.00 mg/L ;
 Données du document de critères. Mémoire à D.J. Call, Center for Lake

Superior Environmental Studies, University of Wisconsin-Superior. 16 septembre 1986, Spehar, R.L., 1986
CAS numéro 7447-40-7 : Chlorure de potassium :
CL50, truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*), 1610000. µg/L, 48 h, Mortalité, Température de l'eau : 17,00 C, pH : 7,70, Dureté : 40,00 mg/L ; Toxicity of Candidate Molluscicides to Zebra Mussels (*Dreissena polymorpha*) and Selected Nontarget Organisms, Waller, D.L., J.J. Rach, W.G. Cope, L.L. Marking, S.W. Fisher, et H. Dabrowska, 1993

13. Considérations sur la mise au rebut

Mode de mise au rebut des déchets : Les producteurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique mis au rebut se classe parmi les déchets dangereux. Les directives EPA des États-Unis servant à déterminer la classification figurent au CFR 40, parties 261. De plus, les producteurs de déchets doivent consulter les réglementations locales et nationales en matière de déchets dangereux afin de garantir une classification complète et exacte.
RCRA P-Series : Aucun n'est répertorié.
RCRA U-Series : Aucun n'est répertorié.

14. Renseignements sur le transport

TRANSPORT TERRESTRE (US DOT) :
Dénomination particulière d'expédition DOT : Non réglementée.
Classe de danger DOT :
Numéro ONU/AN :

15. Renseignements sur la réglementation

Listes EPA SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986)

CAS numéro	Composants (nom chimique)	S. 302 (EHS)	S. 304 RQ	S. 313 (TRI)
7647-14-5	Chlorure de sodium	Non	Non	Non
7447-40-7	Chlorure de potassium	Non	Non	Non
7786-30-3	Chlorure de magnésium	Non	Non	Non
76123-46-1	Acétate de magnésium calcique	Non	Non	Non

Cette matière est conforme aux «catégories de danger» EPA, définies pour les sections 311/312 SARA Titre III, comme indiqué : [X] OUI [] NON
 Risque sanitaire aigu (immédiat)
 Danger chronique (différé) pour la santé
 Risques d'incendie
 Risque de relâchement soudain de la pression
 Danger réactif

CAS numéro Composants (dénomination chimique)

7647-14-5 Chlorure de sodium
Autres listes US EPA ou des États américains
 CAA HAP, ODC : Non ; CWA NPDES : Non ; TSCA : Oui - Inventaire ; CA TAC, Titre 8 : Non ; MA Oil/HazMat : NO ; MI CMR, Titre 5 : NO ; NJ EHS : Non ; NY Partie 597 : Non ; PA HSL : Non

7447-40-7	Chlorure de potassium	CAA HAP, ODC : Non ; CWA NPDES : Non ; TSCA : Oui - Inventaire ; CA TAC, Titre 8 : Non ; MA Oil/HazMat : Non ; MI CMR, Titre 5 : Non ; NJ EHS : Non ; NY Partie 597 : Non ; PA HSL : Non
7791-18-6	Chlorure de magnésium	CAA HAP, ODC : Non ; CWA NPDES : Non ; TSCA : Oui - Inventaire ; CA TAC, Titre 8 : Non ; MA Oil/HazMat : Non ; MI CMR, partie 5 : Non ; NJ EHS : Non ; NY partie 597 : Non ; PA HSL : Non
76123-46-1	Acétate de magnésium calcique	CAA HAP, ODC : Non ; CWA NPDES : Non ; TSCA : Oui - Inventaire ; CA TAC, Titre 8 : Non ; MA Oil/HazMat : Non ; MI CMR, partie 5 : Non ; NJ EHS : Non ; NY part 597 : Non ; PA HSL : Non

16. Autres renseignements

Date de révision :

07/06/2022

Système de classification des dangers :



Renseignements complémentaires sur ce produit :

Aucune donnée disponible.

Politique de l'entreprise ou décharge de responsabilité :

Décharge et limitation de responsabilité. Cette fiche de sécurité a été élaborée à partir d'informations sur les matières constitutives identifiées ici, et ne concerne pas l'utilisation de ces matières en même temps que toute autre matière ou tout autre procédé. Cette fiche de sécurité ne constitue aucunement une garantie de sécurité. Il incombe aux utilisateurs de s'assurer qu'ils disposent de tous les renseignements actuels nécessaires pour utiliser en toute sécurité le produit figurant dans cette fiche de sécurité pour leurs besoins particuliers.